

## <u>Déclaration liminaire</u> CSAL du 30/03/23



Évreux, le 30 mars 2023

## Madame la Présidente,

Nous sommes convoqués ce jour pour la deuxième convocation du CSAL du 16 mars 2023. Initialement prévue le 23 mars dernier, vous avez accédé à la demande de l'ensemble des représentants et représentantes du personnel demandant la neutralisation du dialogue social sur la semaine précédente, notamment en raison du mouvement de grève et de manifestation prévu ce même jour, nous vous en remercions.

Cependant, malgré les protestations grandissantes contre le projet de contre-réforme des retraites et surtout depuis l'application de l'article 49-3 permettant de passer en force ce projet impopulaire, le gouvernement reste sourd aux revendications des travailleurs et travailleuses. Pire, ce gouvernement de mauvaise foi, prétend qu'aucune contre-proposition n'a été formulée par les organisations syndicales. Les organisations syndicales nationales ont pourtant demandé à être reçues par le Président de la République qui leur a signifié une fin de non-recevoir. L'intersyndicale réaffirme que, contrairement aux propos du Président de la République, de nombreuses alternatives aux mesures d'âge ont été formulées. Aucune n'a été sérieusement étudiée. La responsabilité de la situation explosive n'incombe donc pas aux organisations syndicales mais bien au gouvernement.

Alors que l'exécutif cherche à tourner la page, ce mouvement social et syndical pérenne et responsable, confirme la détermination du monde du travail et de la jeunesse à obtenir le retrait de la réforme.

À l'issue d'un parcours parlementaire chaotique, au cours duquel le gouvernement a utilisé tous les outils constitutionnels à sa disposition permettant de limiter l'exercice démocratique, le texte de loi est à présent soumis au Conseil Constitutionnel. Dans ce cadre, l'intersyndicale lui adressera prochainement des contributions explicitant les raisons pour lesquelles cette loi doit être entièrement censurée.

Comme nous l'avions indiqué dans notre lettre ouverte du 16 mars dernier, et nous n'en referons pas la liste dans cette déclaration, il est inconcevable pour Solidaires Finances Publiques de siéger dans une instance alors que les modalités de fonctionnement n'ont toujours pas été définies! Nous exigeons qu'un groupe de travail sur l'élaboration du règlement intérieur du CSAL et de la FS soit organisé avant une présentation et un vote au prochain CSAL.

Pour ces deux raisons, les élu·e·s de Solidaires Finances Publiques ne siégeront pas ce jour.

Les élus de Solidaires Finances Publiques au CSAL de l'Eure